

**DÉFINITION DE L'IMPÔT**

Impôt = prélèvement **pécuniaire** sur des **personnes physiques ou morales** effectué par l'**administration fiscale**.

Il est définitif, **pécuniaire, obligatoire, perçu par voie d'autorité, sans contrepartie et non affecté**

**OBJECTIFS DE L'IMPÔT**

- \* **Objectif financier** : les impôts et taxes financent les dépenses publiques de l'Etat et des collectivités publiques  
*Exemples : financement des dépenses d'enseignement, de défense, etc...*
- \* **Objectif économique** instrument d'orientation de la politique économique  
*Exemples : augmentation de la fiscalité sur les produits polluants, baisse de la fiscalité des ménages pour relancer la consommation et la croissance*
- \* **Objectif social** : instrument de redistribution des richesses et permet une réduction des inégalités  
*Exemples : ISF prélevé sur les ménages les plus aisés, barème progressif de l'impôt sur le revenu.*

**PRINCIPAUX IMPÔTS & TAXES**

<b>Impôt sur le revenu (IR)</b>	Impôt annuel qui s'applique sur les revenus perçus par les personnes physiques
<b>Impôt sur les sociétés (IS)</b>	Impôt annuel qui s'applique notamment aux bénéfices réalisés par les sociétés anonymes (SA) et par les sociétés à responsabilité limitée (SARL)
<b>Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)</b>	Impôt annuel dû par les personnes physiques dont le patrimoine du foyer fiscal au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition excède 1,3 million d'euros.
<b>Contribution économique territoriale (CET)</b>	Elle est due par toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle habituelle à titre indépendant
<b>Taxe d'habitation</b>	Taxe annuelle due par toute personne physique ou morale qui dispose d'un local (propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit) au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et ne payant pas la CET.
<b>Taxe foncière</b>	Taxe annuelle due par tout propriétaire d'un immeuble bâti ou propriété non bâtie.
<b>Taxe d'apprentissage</b>	Taxe annuelle due par les employeurs pour financer des formations technologiques ou professionnelles.
<b>Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés (TVTS)</b>	Taxe annuelle due par toute personne morale possédant ou utilisant des voitures particulières
<b>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</b>	<b>impôt sur la consommation des biens et services consommés ou utilisés en France qu'ils soient d'origine nationale ou étrangère</b>
<b>Taxe sur les salaires</b>	Taxe due par les employeurs qui paient des rémunérations et qui ne sont pas assujettis à la TVA ou ne l'ont pas été sur 90 % au moins de leur chiffre d'affaires au titre de l'année civile précédente
<b>Taxe sur les conventions d'assurances</b>	Taxe annuelle perçue sur les primes ou cotisations et qui varie selon le risque assuré (de 7 % à 30 %).
<b>TICPE</b>	Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques
<b>Droits sur les jeux de hasard</b>	Droits sur les tickets, bulletins ou billets des jeux de hasard : tickets du pari mutuel, bulletins du loto national et sportif,....
<b>Droits de consommation sur les tabacs et alcools</b>	Pour un paquet de cigarettes, elle représente 64,25 % du prix de vente.
<b>Droits de douane</b>	Droits sur les biens provenant des états non membres de l'UE
<b>Droits de timbre</b>	Droits afférents à la délivrance de certains documents : passeport, titre de séjour et de travail, permis de chasser, cartes grises,.....

<b>Contribution sociale généralisée (CSG)</b>	Impôt direct participant au financement de la Sécurité Sociale dû sur les salaires, sur les revenus des titres perçus, sur loyers perçus, .....
<b>Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)</b>	Impôt créé pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Sont assujettis à la CRDS : les salaires, les prestations familiales, les revenus des titres, les loyers perçus...
<b>Participation des employeurs à la formation professionnelle continue</b>	Participation annuelle visant à faire participer les employeurs au financement de la formation professionnelle continue
<b>Participation des employeurs à l'effort de construction</b>	Taxe annuelle due par les employeurs de 10 salariés au moins. Elle est destinée au financement de la construction de logements
<b>Droits d'enregistrement</b>	Dus suite à une formalité d'enregistrement (acte ou déclaration répertorié dans un registre). <i>Exemples : actes de transmission de propriétés, de fonds de commerce, actes juridiques des sociétés (création, modification, liquidation), cession de titres, acceptation ou répudiation de succession, testaments notariés, actes d'huissiers, procès verbaux d'enchères publiques,...</i>

**CLASSIFICATION DES IMPÔTS ET TAXES**

**Classification économique**

- \* **Impôt sur le revenu** = porte sur les revenus perçus par le contribuable (IR, IS)
- \* **Impôt sur la dépense** = porte sur la dépense des consommateurs (TVA, TICPE, droits de douane, droits de timbre)
- \* **Impôt sur le capital** = porte sur le capital ou les revenus générés par le capital (ISF, droits de mutation, taxe foncière)

**Classification administrative**

- \* **Impôts directs** = impôts payés sans intermédiaire : IR, IS, CSG, ISF, impôts locaux (CET, taxe d'habitation, taxe foncière)
- \* **Impôts indirects** = Impôts collectés par des tiers (généralement des entreprises) qui les reversent à l'administration fiscale. (TVA, taxe sur les assurances, TICPE, droits de douane, droits de mutation)

**Impôts locaux/Impôts versés à l'État**

- \* Certains impôts sont versés aux **collectivités locales** : taxe foncière, taxe d'habitation, CET
- \* Certains impôts sont versés à **l'État** : TVA, IR, IS, TICPE, ISF, droits d'enregistrement,...

**SOURCES DU DROIT FISCAL : DES REGLES HIERARCHISEES**

- \* **Les traités internationaux** : appelés aussi conventions fiscales internationales fixant les règles applicables lorsque la loi de 2 pays est en cause.
- \* **Les directives européennes / règlements européens**
- \* **L'article 34 de la Constitution** énonce que « la loi fixe les règles concernant l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impôts de toute nature ».
- \* **La Loi de finances initiale** est une loi qui précise le budget de l'Etat c'est à dire l'ensemble des ressources et des dépenses de l'Etat.
- \* **Les lois de finances rectificatives** sont des lois votées en cours - ou en fin - d'année qui modifient les dispositions de la loi de finances initiale.
- \* **Les décrets d'application, arrêtés** précisent les modalités d'application d'une loi.
- \* **La jurisprudence /jurisprudence européenne** : décisions rendues par les tribunaux, elles décisions engageant d'autres tribunaux ayant à statuer sur des affaires similaires.

L'ensemble des lois et règlements régissant le système fiscal français figure dans le **Code Général des Impôts (CGI)**. Afin de pouvoir être effectives, les lois doivent être **publiés au Journal Officiel (JO)** afin d'entrer en application.

## ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Les finances de l'Etat sont gérées par 2 administrations qui dépendent du **ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat** :

- \* **La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)** s'occupe de la gestion des finances publiques en France, tant en matière de dépenses que de recettes.
  - ⇒ La direction générale est représentée au niveau local par la **Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)**, dont l'objectif est d'améliorer le service rendu aux usagers en instituant le guichet **fiscal unique**.
  - ⇒ La DDFiP est décomposée en 3 pôles : Pôle de la gestion fiscale (qui se charge du calcul et du recouvrement de l'impôt pour les particuliers via le **Service des Impôts des Particuliers** et des entreprises via le **Service des Impôts des Entreprises**), le pôle de la gestion publique (gestion des comptes des collectivités et entreprises publiques), et du pôle de pilotage des ressources.
- \* **La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGCCDI)** = responsable du recouvrement et du contrôle des taxes dues sur les importations de biens et de services (EX : TVA).

**Les inspecteurs des impôts** = droit de visite et de saisie pour les recherches d'informations nécessaires au contrôle des déclarations.

**Les contrôleurs des impôts** = droit d'enquête dans les locaux professionnels. Ils peuvent faire communiquer les documents comptables (factures, grand livre) et vérifier les stocks.

**Les agents des impôts** = travail administratif dans les locaux des différents centres.

## TERMINOLOGIE FISCALE

Le **Champ d'application d'un impôt est déterminé par** :

- \* **la personne imposable** : personne désignée comme **contribuable, redevable ou assujettie** qui est imposée en fonction des opérations qu'elle réalise ou des biens qu'elle possède.
- \* **l'opération imposable** : actes ou événements qui seront soumis à l'imposition (perception de revenus, dépenses,...)
- \* **Les règles de territorialité** : **zone géographique concernée par cet impôt.**

L'**Assiette de l'impôt** nécessite de connaître :

- \* **la matière imposable** : ce sont les **éléments qui sont soumis à l'impôt** (bénéfices, chiffre d'affaires, revenus, etc...). Son évaluation permet d'obtenir la base imposable.
- \* **le mode d'évaluation de la base d'imposition** : c'est le résultat de ces opérations auquel est appliqué ensuite le taux ou le barème de l'impôt. Il est synonyme de « base d'imposition ».

### Exigibilité et fait générateur

- \* **Fait générateur** : **événement qui fait naître l'obligation fiscale.**
- \* **Exigibilité** : **événement, acte ou situation qui rend une personne redevable de l'impôt.**

**Liquidation ou calcul de l'impôt** = calcul de **l'impôt exigible** (la dette devient liquide).

Le calcul est réalisé en appliquant à l'assiette un **taux**, un **barème**, ou un **tarif**

**Recouvrement de l'impôt** = encaissement de l'impôt par l'Administration fiscale.

- \* **recouvré par voie de rôle** (avis d'imposition) : IR, taxe foncière, CET.
- \* **retenu à la source** (CSG sur salaire, prélèvement libératoire sur les revenus de capitaux mobiliers) : le contribuable ne perçoit que le montant net.
- \* **payé spontanément par le contribuable** : IS, TVA